

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

Un groupement d'organismes internationaux planche sur la création de valeur à long terme

Dans le sillage du bouleversement économique sans précédent lié à la pandémie de COVID-19, de nombreuses entreprises repensent leurs fondamentaux et reconsidèrent comment leur objet social, leur stratégie et leur modèle doivent conduire leur succès à long terme. Afin d'aider les entreprises dans cet environnement incertain, l'IFAC, l'IIRC, l'AICPA et le CIMA mettent en ligne de nouvelles recommandations ; le rapport contient des informations décisionnelles aisément exploitables, à l'usage des directeurs financiers et de leurs équipes, qui vont leur permettre d'affûter leur perspective sur la création de valeur à long-terme par-delà les seules données financières et notamment sur les éléments suivants :

- la compréhension du processus de création de valeur ;
- l'identification des opportunités pratiques et des risques liés à la stratégie et au modèle d'entreprise ;
- l'élaboration d'une vision intégrée de la performance et des valeurs, qui incorpore le bilan, les perspectives économiques et sociétales ;
- la prise en compte de la création de valeur dans les prises de décisions et le reporting.

L'approche retenue dans ce rapport doit aider les directeurs financiers et leurs équipes à imaginer la meilleure manière de s'assurer que toutes les informations pertinentes relatives à la performance, aux risques, aux opportunités et aux arbitrages sont aisément accessibles aux décideurs internes et aux investisseurs. Elle doit permettre également à l'esprit d'entreprise d'évoluer d'une création de valeur pour l'actionnaire à une création de valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse – 25 juin 2020

L'IFAC répond à la consultation européenne sur la révision de la directive NFRD

L'IFAC reste dans son rôle de porte-parole de la profession comptable internationale sur le thème du reporting non-financier et met en ligne sa réponse à la consultation de la Commission européenne concernant la révision de la directive sur le reporting non-financier (NFRD), ouverte en février 2020. Cette révision marque une nouvelle étape importante vers la mise en place d'un reporting pertinent, fiable et comparable à long terme. L'IFAC exhorte la Commission européenne à privilégier une approche internationale plutôt qu'euro-péenne, afin de déterminer la meilleure voie à adopter. Des mesures doivent être prises pour «s'insérer au sein» d'un système international et éviter la fragmentation réglementaire régionale.

Le reporting non-financier répond à l'appel des investisseurs qui souhaitent disposer d'une information plus large et de meilleure qualité concernant la performance et les perspectives de création de valeur de l'entreprise, tout en contribuant à identifier des opportunités de soutenir des modèles d'entreprises durables et à faible empreinte carbone. Dans le monde post-Covid 19, le reporting d'entreprise

reflétant les besoins d'une vaste gamme de parties prenantes sera particulièrement pertinent pour communiquer sur la performance et les priorités de cette entreprise.

En sa qualité d'associé du réseau B20, l'IFAC demande aux organismes internationaux, et notamment au G20, d'encourager des décideurs politiques, les normalisateurs et les régulateurs à adopter une approche harmonisée de la métrique et du reporting ESG qui soit acceptable au niveau mondial. L'IFAC se dit favorable à des règles de reporting prenant en compte les impacts sociétaux et sur la performance de l'entreprise et qui anticipent les besoins des marchés spécifiques. Toutes les règles de reporting doivent se conformer à la métrique et aux obligations d'informations faisant partie d'un système globalement admis, ce qui permettra de parvenir à la comparabilité. Selon l'IFAC, la profession comptable joue un rôle crucial dans la prise de décisions basées sur des éléments probants, dans la collecte d'informations fiables et dans un reporting comparable et uniforme.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse – 23 juin 2020

L'IFAC invite à des webinaires hebdomadaires gratuits sur la qualité de l'audit

L'IFAC organise un ensemble de webinaires axés sur les considérations pratiques relatives à la qualité de l'audit dans l'environnement de pandémie. Ces webinaires se dérouleront sur trois semaines et se concentreront chacun sur une phase distincte de l'audit :

- Jeudi 9 juillet 2020, 7 h à 9 h : Planification de l'audit ;
- Jeudi 16 juillet 2020, 7 h à 9 h : Exécution de l'audit
- Jeudi 23 juillet 2020, 7 h à 9 h : Rapport d'audit et perspectives.

Les participants pourront prendre connaissance des perspectives et des points de vue éclairés d'experts de l'audit, et notamment des représentants des grands cabinets, des cabinets de taille intermédiaire, de l'IAASB et du Groupe consultatif du Comité Petits et Moyens cabinets de l'IFAC.

Ces webinaires auront de l'intérêt pour quiconque se trouve affecté par l'impact de la pandémie, dans chaque aspect de l'audit.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse – 22 juin 2020

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES DE COMPTABILITE DU SECTEUR PUBLIC (IPSASB)

L'IPSASB publie des Questions et Réponses à propos du changement climatique

Le changement climatique constitue une menace pour l'existence même des individus, des sociétés et des économies. Conjugué aux pertes économiques liées à la pandémie de Covid-19, il intensifie le besoin d'un reporting financier et d'informations financières fournissant un point de vue clair et prospectif à long terme sur la situation financière et la durabilité d'une organisation, s'agissant notamment des collectivités publiques et autres entités du secteur public.

Les normes IPSAS existantes étant basées sur des principes, les pouvoirs publics et les entités du secteur public peuvent les appliquer afin de rendre compte des questions de développement durable, notamment les risques liés au changement climatique, et pour communiquer sur les progrès accomplis sur la voie des Objectifs de développement durable.

Pour aider à comprendre les modalités d'application des recommandations existantes et à produire des informations claires, comparables et pertinentes, l'équipe technique de l'IPSASB a élaboré un document réunissant des Questions et Réponses, qui mettent en évidence les normes et recommandations pertinentes pour le secteur public, et notamment :

- existe-t-il des textes de l'IPSASB qui puissent être pris en compte pour le reporting du changement climatique ?

- lorsque les gouvernements locaux ou les entités du secteur public ont mis en place des stratégies et des programmes pour gérer les risques liés au changement climatique, comment ceux-ci doivent-ils être traités ?
- lorsque les gouvernements locaux ou les entités du secteur public adoptent les objectifs de développement durable des Nations Unies, quelles recommandations de reporting financier de l'IPSASB doivent être prises en considération ?

L'IPSASB étudie par ailleurs d'autres recommandations sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des ressources naturelles.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse – 22 juin 2020

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE (ACE)

Bataille d'arguments autour du futur superviseur européen

ACE se fait l'écho d'un article publié par Agence Europe, suite au webinaire qu'il a organisé le 10 juin 2020, conjointement avec le Groupe de contact européen et Transparency International, sur le thème «L'action de l'Union européenne contre la criminalité financière : pleins feux sur le Plan d'action anti-blanchiment». L'article rend compte des points de vue des différents intervenants, notamment sur la question de savoir qui serait le superviseur anti-blanchiment européen.

La Commission européenne confirme son intention de mettre en place un superviseur européen au cours du premier trimestre 2021, mais reste vague quant à la nature et aux fonctions de celui-ci.

Selon Sébastien de Brouwer (ABE), l'ABE pourrait et devrait jouer un certain rôle, sous réserve d'aménagements, car l'ABE est surtout un réseau de régulateurs, doté de peu de ressources. Pour certains, la Banque centrale européenne serait un meilleur candidat, bien qu'elle paraisse s'y refuser. La Commission devra en premier lieu décider si elle veut une autorité qui ne supervise que les banques ou qui couvre une gamme plus large d'entités. Selon Angela Foyle, d'ACE, il convient d'établir un jeu de critères pour déterminer quelles sont les entités qui posent risque en termes de blanchiment et qui doivent donc être supervisées. Pour sa part, Maira Martini, de Transparency International, plaide en faveur de la mise en place d'un organisme indépendant, doté de prérogatives directes et apte à sanctionner les Etats membres en cas de manquement.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse - 25 juin 2020

La contribution des cabinets multidisciplinaires à la qualité de l'audit

ACE met en ligne une Note d'information, «Briefing paper», intitulée «How do multidisciplinary teams contribute to audit quality? », consacrée aux cabinets multidisciplinaires.

Les audits de qualité élevée contribuent à déterminer la confiance que l'on peut accorder à l'information financière. A mesure que les parties prenantes exigent des informations de plus en plus diverses, les entreprises ont recours à des experts, en dehors du champ de la comptabilité, pour leur donner satisfaction. De même, les auditeurs dépendent d'autres experts, scientifiques, ingénieurs, actuaires, qui complètent leurs compétences et assurent la meilleure qualité de l'audit des états financiers. Des équipes multidisciplinaires aident à répondre aux exigences nouvelles d'un environnement d'affaires complexe et en mutation rapide.

Les modèles de multidisciplinarité ont fait l'objet de débats en Europe et ailleurs. ACE a interrogé 18 personnes en exercice, notamment des régulateurs et des présidents de comité d'audit, afin de comprendre comment ils envisageaient la collaboration avec des cabinets multidisciplinaires.

Sur la base de leurs réponses, ACE a tiré les enseignements suivants :

- les équipes des cabinets multidisciplinaires contribuent à des audits de qualité élevée ;
- les auditeurs bénéficient du savoir d'experts, et notamment d'experts en interne ;
- les cabinets doivent amplifier leur capacité à collaborer avec des experts internes ;
- les cabinets doivent demeurer multidisciplinaires afin de répondre à l'évolution des besoins d'audit ;
- les priorités des auditeurs demeurent la qualité de l'audit, l'intérêt général et la déontologie.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse - 24 juin 2020

ACE communique sur la révision de la directive NFRS dans le contexte de la pandémie de Covid-19

L'Union européenne et l'économie mondiale font face à l'un de leurs plus grands défis, qui consiste à concevoir les moyens et les outils pour promouvoir une reprise verte de l'économie. Il est plus que jamais nécessaire que les secteurs public et privé coopèrent pour établir les priorités de politique devant être adoptées par les pouvoirs publics en réponse à la crise.

ACE rappelle son soutien à une reprise durable, axée sur les questions sociales et sur la mise en application du Pacte vert européen, assorti de son objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Les objectifs étant clairs, il importe désormais de mettre en place les outils incitatifs adaptés pour que chaque partie prenante, du secteur public comme du secteur privé, joue bien son rôle. Dans sa récente consultation sur le renouvellement de sa stratégie de finance durable, la Commission européenne a indiqué que les entreprises devaient prioriser l'intérêt à long terme des principales parties prenantes. Selon ACE, la révision de la directive NFRD constitue un élément capital pour y parvenir. Dans ce contexte, ACE rappelle les points qui lui paraissent essentiels pour parvenir à progresser dans l'amélioration de la qualité, de la comparabilité et de l'uniformité de l'information sur les questions liées à l'environnement, au social et à la gouvernance, à savoir :

- élargir le champ d'application des entreprises concernées ;
- publier l'information non-financière dans le rapport de gestion annuel ;
- renforcer les aspects sociaux et de gouvernance ;
- mettre en place des obligations minimales de reporting ;
- développer les initiatives de reporting existantes ;
- assurer la compatibilité au niveau international des normes de reporting ;
- assurer la cohérence législative.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Accountancy Europe publie un nouvel Audit Policy Update

ACE met en ligne un nouvel opus de sa publication, récurrente, Audit Policy Update, couvrant le mois de juin 2020. Dans ce numéro, ACE évoque notamment :

- la publication d'une fiche documentaire concernant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'environnement des affaires et ses efforts en vue d'aider les auditeurs européens à adapter leurs travaux liés aux audits en cours (cf. infra) ;
- sa demande à l'IAASB de progresser sur un projet de norme pour l'audit des entités peu complexes ;
- son plaidoyer en faveur de l'introduction d'une assurance de qualité élevée sur l'information non-financière ;
- sa réponse suite aux propositions de l'IESBA relatives à l'indépendance de l'auditeur.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqués de presse - 23 juin 2020

Une fiche documentaire sur l'impact de la pandémie covid-19 sur les audits en cours

ACE publie une fiche documentaire sur l'impact de la pandémie covid-19 sur les audits en cours, qui fait suite à une précédente publication, en mai 2020, et propose une analyse de l'ensemble des recommandations d'audit en rapport avec la crise publiées par les institutions internationales, les régulateurs nationaux et les instituts professionnels.

La fiche envisage les principales problématiques se posant aux auditeurs suivant quatre catégories :

- l'identification et l'évaluation des risques par l'auditeur ;
- la réponse de l'auditeur face aux risques ayant été identifiés ;
- le rapport et la communication de l'auditeur ;
- l'implication de l'auditeur en rapport avec les soutiens des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse - 19 juin 2020

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission européenne publie un plan d'action de lutte contre le blanchiment

L'ICAEW se fait l'écho du Plan d'action adopté le 7 mai dernier par la Commission européenne et du train de mesures attendant visant à renforcer le cadre de l'Union européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le plan d'action repose sur 6 piliers qui visent à garantir une plus grande harmonisation et une meilleure efficacité des règles de l'Union européenne dans ces domaines, ainsi qu'une meilleure coordination entre les autorités des États membres. Il s'agit des thèmes suivants :

- une meilleure application des règles de l'Union européenne ;
- un corpus réglementaire européen unique ;
- une surveillance à l'échelle européenne ;
- un mécanisme de coordination et de soutien pour les cellules de renseignement financier des États membres ;
- l'application effective des dispositions du droit pénal, concernant l'échange d'informations arrêtées au niveau de l'Union européenne ;
- le rôle de l'Union européenne à l'échelle internationale.

Une consultation publique sur le plan d'action de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est ouverte jusqu'au 29 juillet 2020.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

ICAEW.com – Insights - 24 juin 2020

EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP (EFRAG)

L'EFRAG consulte sur son projet d'avis d'homologation d'une mise à jour d'IFRS 3

L'EFRAG met en consultation jusqu'au 7 septembre 2020 son projet d'avis d'homologation des dispositions contenues dans l'exposé sondage de l'IASB, ED/2019/3, « Mise à jour d'une référence au Cadre Conceptuel - Amendements à IFRS 3 », dans lequel l'IASB propose trois modifications possibles concernant la norme IFRS 3, qui permettraient de procéder à sa mise à jour sans modifier ses obligations de façon significative. L'EFRAG a publié un projet d'avis d'homologation et une invitation à le commenter, en fonction des critères techniques en vigueur dans l'Union européenne et l'Espace économique européen, dans le respect de l'intérêt général.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 24 juin 2020

L'EFRAG consulte sur son projet d'avis d'homologation des amendements à IAS 37

L'EFRAG met en consultation jusqu'au 7 septembre 2020 son évaluation et projet d'avis d'homologation des dispositions contenues dans l'exposé sondage de l'IASB, Amendements à la norme IAS 37 «Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat». Il s'agit d'amendements limités à la norme IAS 37, «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», intitulés «Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat» (ED/2018/2), qui vise à expliquer et préciser les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. L'EFRAG souhaite faire évaluer ce projet d'amendements en fonction des critères techniques en vigueur dans l'Union européenne et l'Espace économique européen, dans le respect de l'intérêt général.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 24 juin 2020

PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen adopte un amendement sur le problème du quasi-monopole des Big Four

Le 18 juin 2020, le Parlement européen a adopté son rapport d'initiative sur la politique concurrentielle de l'Union européenne. A l'occasion de ce vote, la plénière du Parlement européen a adopté un amendement, déposé par le groupe centriste Renew Europ, arguant qu'il existait un quasi-monopole du marché de l'audit dominé par les Big Four. L'amendement déposé appelait notamment la Commission européenne à séparer les missions de conseil de celles d'audit et à mettre en place des audits conjoints obligatoires. Cet amendement a été très largement adopté avec 528 voix pour, 95 contre, et 74 abstentions.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

ACE – Audit policy – 23 juin 2020

L'ACTUALITE PAR PAYS

AFRIQUE DU SUD

Un quart des sociétés cotées à la Bourse de Johannesburg ont changé d'auditeur

Selon les constatations de l'autorité de supervision de l'audit en Afrique du sud, Independent Regulatory Board for Auditors, IRBA, un quart des sociétés cotées à la Bourse de Johannesburg a changé d'auditeur, appliquant ainsi de façon anticipée l'obligation de rotation obligatoire des auditeurs, MAFR, qui entre en vigueur à compter du 1er avril 2023. L'application anticipée du MAFR est citée comme motif par 47 % des sociétés ayant changé d'auditeur fin avril 2020. L'IRBA note par ailleurs qu'elle a incité les entreprises à solliciter un auditeur en dehors des Big Four et a encouragé des partenariats entre Big Four et cabinets détenus par des professionnels de couleur.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin – 22 juin 2020

ALLEMAGNE

L'IdW répond à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la directive NFRD

Dans sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la directive NFRD, l'IdW se prononce pour un élargissement modéré du champ du rapport non financier produit par les entreprises. L'IdW préconise que les informations non financières ne soient à l'avenir incluses que dans le rapport de gestion.

En ce qui concerne la fiabilité de l'Information non financière, qui est importante pour les acteurs économiques, l'IDW soutient un audit obligatoire avec un niveau d'assurance suffisant. Cela nécessite - également au niveau international - une norme d'examen pour laquelle les bases existent déjà, par exemple avec l'IDW PS 350. Selon l'IDW, un tel audit devrait être effectué par la profession, car les auditeurs peuvent fournir ce service en conjonction avec les normes élevées d'éthique professionnelle et d'assurance qualité.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IDW Aktuell – 22 juin 2020

ESPAGNE

Gestion des risques dans les petits et moyens cabinets

L'ICJCE met en ligne la deuxième édition de la série consacrée à la gestion des risques dans les petits et moyens cabinets, Gestión de riesgos en pequeñas y medianas firmas. Sous le titre «Dix moyens au service d'une gestion des risques efficace», cette nouvelle édition développe trois sujets :

- la sélection, la formation et le recrutement de personnel dédié à la gestion des risques ;
- l'identification du client idéal à qui fournir ces services ;
- le traitement approprié de l'information, garantissant confidentialité et sécurité.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ICJCE – Communiqué de presse - 26 juin 2020

Les mesures à mettre en œuvre dans le secteur public suite à la pandémie de Covid-19

L'ICJCE met en ligne la traduction en espagnol du document publié par Accountancy Europe et consacré aux mesures à mettre en œuvre dans le secteur public afin de contrecarrer l'incidence de la pandémie de Covid-19 à court et à long terme. Toutes les mesures ne sont pas applicables au contexte espagnol, mais l'ICJCE a jugé bon de diffuser ce document qui aborde la question de manière globale.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ICJCE – Communiqué de presse - 24 juin 2020

ETATS-UNIS

Stratégies pour aborder les risques d'audit liés à la pandémie de Covid-19

Les auditeurs, comme l'ensemble des professionnels de la planète, ont connu une interruption de leurs activités en raison de la pandémie de Covid-19. Pour eux, toutefois, la magnitude des retombées n'apparaîtra clairement que lorsque les équipes d'audit auront planifié les contrôles et les audits au titre de 2020 et mis en œuvre les procédures de base telles que les sondages. Dans beaucoup de cas, il va s'agir pour l'auditeur de renoncer aux procédures de contrôle usuelles. L'article présente les stratégies devant être mises en œuvre par les auditeurs afin de faire face à la situation et d'aborder les dommages collatéraux liés à la pandémie avec efficacité.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

AICPA - Communiqué de presse - 24 juin 2020

KENYA

La pandémie de Covid-19 met à mal l'optimisme de la profession kenyane

L'épidémie de Covid-19 ayant réduit à néant l'optimisme engendré par l'apport d'investissements internes, les cabinets de comptabilité et d'audit kenyans ne peuvent plus qu'espérer que les modifications réglementaires vont leur assurer des missions. Les douze derniers mois avaient pourtant été synonymes de profondes mutations dans les services de comptabilité et d'audit, avec notamment la mise en place de certificats professionnels en fiscalité et en conseil, la mise en application de la norme IFRS 9, la réforme de la législation fiscale et la réintroduction d'une taxe sur le chiffre d'affaires, pour ne citer qu'elles. La revue IAB présente un tableau exhaustif de la situation, placé dans la

perspective de l'élection législative de 2020, sources de turbulences supplémentaires pour la profession kenyane.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin - 2 juin 2020

NIGERIA

Au Nigeria, analyse et réglementation au cœur du développement durable

Le double coup dur infligé au Nigeria, la pandémie mondiale de Covid-19 et l'effondrement des prix du pétrole, a intensifié les pressions pesant sur les cabinets professionnels nigériens en vue de trouver et d'exploiter de nouvelles sources de revenus. L'un des facteurs de croissance les plus significatifs des douze derniers mois a été la mise en place d'une approche de l'audit et de la comptabilité fondée sur le risque, les entreprises demandant de plus en plus à leurs experts-comptables et à leurs auditeurs de les aider à comprendre les faits derrière les chiffres et à anticiper les performances futures. Le développement réglementaire récent le plus significatif est la Loi de finance 2019, qui accroît l'obligation de conformité fiscale, introduit des sanctions plus strictes et des dérogations.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin – 9 juin 2020

NOUVELLE-ZELANDE

Le New Zealand Auditing and Assurance Standards Board révisé les règles de revue des états financiers

Le NZAuASB publie la norme d'audit révisée, NZ SRE2410 (Révisée), «Review of Financial Statements Performed by the Independent Auditor of the Entity», qui implique des modifications de la forme et du contenu du rapport de revue provisoire, afin de promouvoir la cohérence avec le rapport d'audit révisé. Parmi les principales modifications apportées au rapport d'audit figurent le réordonnement du rapport, dans lequel l'opinion de l'auditeur arrive désormais en premier ; la mention du nom de l'associé chargé du dossier ; le cas échéant la mention d'une incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation ; une déclaration affirmant l'indépendance de l'auditeur.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

XRB – Communiqué de presse – 26 juin 2020

ROYAUME-UNI

Les compétences technologiques attendues des professionnels comptables au-delà de 2020

Selon une enquête effectuée par Caseware, les professionnels comptables vont devoir développer des compétences accrues en matière de prévision financière et d'utilisation de logiciel comptable s'ils veulent conserver leur valeur ajoutée à l'avenir. L'étude montre que, bien que la majorité des professionnels comptables effectue manuellement des tâches qui pourraient être automatisées, 43 % seulement considèrent que cela se poursuivra au-delà de 2020. Beaucoup estiment par ailleurs que la profession va assumer un rôle davantage consultatif au cours des années à venir, conseillant les clients sur les sujets tels que la planification et la stratégie financières, la technologie ayant endossé la majorité des tâches analytiques et de saisie des données. La nécessité d'une saisie appropriée des données, considérée actuellement comme la compétence par excellence par plus de la majorité des professionnels comptables (61 %), est vouée à perdre de son importance dans le proche avenir : seuls 41% considèrent qu'elle demeurera la compétence professionnelle clé.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin - 23 juin 2020

BDO devient le deuxième plus grand auditeur de sociétés cotées du Royaume-Uni

Suite au chamboulement du secteur de l'audit au Royaume-Uni, BDO a accru sa part du marché et audite désormais le deuxième nombre plus important de sociétés cotées au Royaume-Uni. C'est la première fois qu'un auditeur de taille moyenne parvient à la deuxième place en termes de nombre de mandats d'audit de sociétés cotées. Selon ACE, cette ascension suggère un changement d'état d'esprit au sein des conseils d'administration.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

ACE Audit Policy - 23 juin 2020